Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Québec

ORDONNANCE COLLECTIVE
Demander une coloscopie diagnostique à la suite d'un test RSOSi positif

Nº OC-6106

Nº 830054

Établissement : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Personne asymptomatique qui a reçu un résultat de test de recherche de sang occulte dans les selles (RSOSi) positif.

PROFESSIONNELS OU PERSONNES HABILITÉS VISÉS PAR L'ORDONNANCE[1]

Les infirmières qui oeuvrent en guichet d'accès à la première ligne (GAP), en groupe de médecine de famille (GMF) et en points de service locaux (PSL).

Le visionnement du tutoriel de l'INESSS sur leur site est obligatoire.

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

Aucune contre-indication.

PROTOCOLE MÉDICAL

Se référer au protocole médical national N°830054 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux publié sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance.

LIMITES OU SITUATIONS POUR LESQUELLES UNE CONSULTATION AVEC UN PRESCRIPTEUR AUTORISÉ EST OBLIGATOIRE

► Suivi d'une demande de coloscopie.

IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR RÉPONDANT

GAP : Le prescripteur répondant est le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée qui est de garde ou présent dans le service lors de l'application de l'ordonnance collective par le professionnel habilité pour le secteur GAP.

GMF : Le prescripteur répondant est le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée qui effectue la prise en charge de l'usager au sein du GMF.

PSL : Usager avec médecin de famille/IPS : Le prescripteur répondant est le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée de l'usager.

Usager sans médecin de famille/IPS : Le prescripteur répondant est le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée affilié au guichet d'accès à la première ligne (GAP).

[1] Le professionnel ou la personne habilitée doit s'assurer d'avoir les compétences nécessaires afin d'exécuter cette ordonnance (p. ex. formation).

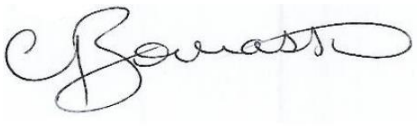
PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE **(élaboré par les membres du comité consultatif de l'institut national d'excellence en santé et services sociaux, INESSS et validé par le comité d'excellence clinique en ordonnances nationales de l'INESSS)**

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE **(validé par Audrée Leboeuf, Conseillère en soins infirmiers pour la révision de la version actuelle)**
(validé initialement en 2023 par Audrée Leboeuf, Conseillère en soins infirmiers et Dre Mai Lan Pham, Directrice médicale adjointe Coordination des activités hospitalières 1ère ligne au CISSS de la Montérégie-Ouest)

3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LE REPRÉSENTANT DU CMDP ET/OU DU CII DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom : Bourassa Prénom : Claude

Signature :  Date : 2025-06-11

4. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LES PRESCRIPTEURS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur